



Echange et appui autour des besoins de votre projet. Orientation vers des partenaires ou mobilisation d'un accompagnement spécifique par l'équipe LEADER et/ou les Communautés de Communes. Information détaillée sur les aides financières et le programme LEADER.



Envoi d'une lettre et d'un dossier de subvention. L'équipe Leader vous aide à monter votre dossier dans la rédaction et sur la préparation des documents administratifs nécessaires.



Présentation de votre projet devant le Comité de Programmation. Il est composé d'élus du territoire et d'acteurs privés (chefs d'entreprises, association...). Le Comité de Programmation examine votre projet au regard des principes de sélection suivants : Impact Territorial, Innovation, Partenariat. Le comité de programmation valide votre projet au regard des objectifs du programme LEADER.



Vous avez reçu un accord sur les autres subventions publiques sollicitées. Le Comité de programmation engage la subvention LEADER pour votre projet. **1€** de subvention publique permet de mobiliser **4€** de subvention LEADER. Une demande d'acompte est possible au démarrage du projet.



L'équipe LEADER vous suit et vous accompagne dans la réalisation de votre projet et de ses évolutions éventuelles. Enfin le gestionnaire du programme vous aide à réaliser la demande de paiement pour la subvention LEADER.

